

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA CFVU**DU 23 JANVIER 2023****FORMATION PLÉNIÈRE****Étaient présents :**

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS**COLLÈGE A**

M. BAUDRY (Ensemble - Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre)

Mme LEBARBIER (Nanterre Autrement)

Mme LEHMAN-FRISCH (Nanterre Autrement)

M. LETOURNEUX (Nanterre Autrement)

M. PRADAT-PEYRE (Ensemble - Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Paris Nanterre : Une vision, Une détermination)

Mme COESTIER-PERRIN (Ensemble - Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre)

Mme DOBYINSKY (Paris Nanterre : Une vision, Une détermination)

Mme MASSOUNIE (Paris Nanterre : Une vision, Une détermination)

M. SAUNIER (Paris Nanterre : Une vision, Une détermination)

COLLÈGE BIATSS

Mme MAREC (NANTERRE BIATSS : La voix de tous)

Mme PRUNEL (CGT Ferc Sup)

M. RAT (SGEN CFDT)

COLLÈGE USAGERS

M. BEN HAMOUDA (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

M. BONNIER (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

M. DELPRAT (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

M. EPITER (Bouge ta fac avec tes assos)

Mme HARO (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

Mme KERROS (Bouge ta fac avec tes assos)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Mme MOREAU (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

M. PIRON (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme FOURAULT-CAUËT (Vice-Présidente déléguée formation domaine SHS)

M. REGOURD (Vice-Présidente Initiatives pédagogiques et numériques et administrateur provisoire COMeTE)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUERIN (Directeur général adjoint chargé des Études et de la Formation Universitaire de tous les publics)

INVITÉS

Mme DE BÉARN (Responsable SAJI)

Mme JAMALEDDINE (Pôle Ingénierie Formation)

Mme TRAN (Responsable administrative adjointe ACA2, Chargée de la CAPE et de la vie associative étudiante)

M. VANHULLE (SAJI - Pôle affaires institutionnelles et statutaires)

Mme PONZINI (Pôle Ingénierie Formation)

M. CHALANDON (SAJI - Pôle affaires institutionnelles et statutaires)

Mme MAJOR (Cheffe de projet EDUC)

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Directrice adjointe SCD-BU)

M. RULLIÈRE (Directeur SUAPS)

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS

M. DRU (Directeur adjoint ED 566 et administrateur provisoire UFR STAPS)

M. RISCHMANN (Directeur adjoint UFR SSA)

Mme NUNEZ-DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

Mme MERY (Directrice adjointe UFR PHILLIA)

SOMMAIRE

I- DÉLIBÉRATION ET AVIS	5
1) Politique générale et instances	5
a) Brochure des tarifs et droits 2023-2024 de la formation initiale.....	5
b) Actualisation de l'offre European Digital UniverCity (EDUC) pour le bonus au diplôme	7
c) Modifications de maquettes.....	8
d) Mise à jour de la composition de la Commission de Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC)	10
e) Approbation des subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 18 janvier 2023	10
2) Conventions	10
a) Conventions internationales	10
b) Conventions de formation	11
II – INFORMATIONS	13
1) Présentation <i>European Digital UniverCity</i> (EDUC).....	13
2) Lettre de mission : « Maison des langues et animation du réseau LANSAD (LANGues pour les Spécialistes d'Autres Disciplines) »	16
3) Taux de réussite en master	16
4) Insertion professionnelle des étudiants diplômés en 2019 (master et licence professionnelle)	17
5) Plan de sobriété énergétique et transition écologique.....	19
6) Points supplémentaires à l'ordre du jour	20
a) Situation des « sans fac » relevant de catégories prioritaires	20
b) Attitude envers l'UNEF	21
c) Situation de l'UFR DSP	21

*La séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université Paris Nanterre
est ouverte à 14 heures 10 sous la présidence de Mme Jeleva.*

La Vice-présidente fait état d'une demande de traitement de points à l'ordre du jour émanant des élus UNEF¹ qui porte sur trois sujets :

- ☞ La situation des « sans fac » ;
- ☞ L'attitude envers l'UNEF ;
- ☞ La situation de l'UFR² DSP³.

Ces trois points seront traités en fin de séance.

La Vice-présidente présente le projet UNISSON⁴. Cette réponse à l'appel à projets France 2030 a été validée par le CA⁵ exceptionnel convoqué le 09 janvier 2023. La date de dépôt du projet (le 11 janvier) n'a pas permis à la CFVU⁶ de l'examiner préalablement. Sa version intégrale en anglais, ainsi qu'une traduction en français, ont été mises en ligne sur Nuage.

Ce projet propose des actions visant à améliorer la vie étudiante. Construit à partir du contrat de site et des projets transmis par les composantes lors des dialogues annuels, il s'articule autour des trois périodes de la vie étudiante qui sont :

- La transition entre lycée et université,
- Le cursus universitaire,
- Le passage de l'université au monde professionnel.

Il a pour objectif de renforcer les actions déjà en place, tout en proposant de nouvelles initiatives.

Le projet comporte la création de trois structures :

- Le CECOVE⁷ qui supervisera la mise en œuvre d'UNISSON, et conduira la rédaction du Schéma directeur de la vie étudiante ;
- La Maison internationale qui coordonnera l'internationalisation de la vie étudiante ;
- La Division de la Recherche, de l'Innovation et des Partenariats (rattachée à la DRED⁸) qui développera des collaborations entre chercheurs, étudiants et partenaires extérieurs afin que le potentiel de recherche de l'établissement soit davantage accessible aux acteurs publics et privés.

Le projet comporte trois thèmes transversaux :

- Créer les conditions matérielles de l'innovation sociale (axe environnemental) ;
- Créer les conditions sociales de l'innovation (axe social) ;
- Et faciliter l'innovation et l'efficacité (axe numérique).

Soutenu par le CNRS⁹ et le CROUS¹⁰, ce projet l'est également par de nombreux partenaires territoriaux de l'établissement :

¹ Union Nationale des Étudiants de France

² Unité de Formation et de Recherche

³ Droit et Sciences Politiques

⁴ Université de l'Innovation Sociale et SOLidaire de Nanterre

⁵ Conseil d'Administration

⁶ Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

⁷ CEntre de COordination de la Vie Étudiante

⁸ Direction de la Recherche et des Écoles Doctorales

⁹ Centre National de la Recherche Scientifique

¹⁰ Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

- La Chambre du commerce et de l'industrie,
- La Chambre des métiers et de l'artisanat,
- La Ville de Nanterre,
- Paris Ouest La Défense,
- Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- La Préfecture des Hauts-de-Seine,
- La Croix-Rouge française,
- La Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine, etc...

Le financement demandé est de 17 millions d'euros sur sept ans.

M. PIRON signale que la version française du projet a été transmise quelques heures seulement avant la CFVU. Il souhaite savoir si les actions prévues seront menées même si le projet n'est pas retenu., et aussi si le projet est susceptible de modifier les statuts, la forme juridique ou la gouvernance de l'établissement.

La Vice-présidente répond que dans l'hypothèse où le projet n'est pas retenu, certaines des actions seront mises en place. Tel sera le cas du Schéma directeur de la vie étudiante, ou de la structuration de l'accompagnement des étudiants. Au vu du résultat de l'appel à projets, des priorités seront définies.

Ce projet n'impliquerait par ailleurs aucune modification fondamentale des statuts de l'établissement. Il aborde le thème de sa propre gouvernance (Comité de pilotage, composition, validation, organisation), vise la simplification, et mobilise en priorité les circuits existants.

I- DÉLIBÉRATION ET AVIS

1) Politique générale et instances

a) Brochure des tarifs et droits 2023-2024 de la formation initiale

La Vice-présidente remercie les composantes et services ayant permis l'actualisation de cette brochure, notamment le SAS-F¹¹.

Afin d'améliorer la cohérence de la brochure, les tarifs ne concernant pas directement la formation n'y figurent plus :

- Les droits d'accès aux installations sportives du SUAPS¹² ;
- Les droits d'accès aux activités artistiques et culturelles de l'ACA^{2 13} ;
- Les tarifs de la boutique en ligne ;
- Les redevances d'occupation domaniale ;
- Et les tarifs de l'incubateur I-Engage¹⁴

Ces tarifs seront regroupés dans une brochure spécifique, laquelle est en cours d'élaboration, et sera présentée à la CFVU prochainement.

Les tarifs et droits de la formation initiale figurant dans la brochure soumise à la CFVU sont stables par rapport à l'année précédente, avec quelques clarifications pour certaines formations, notamment des DU. Le DU¹⁵ Droit de l'énergie, de l'investissement et de l'arbitrage international a été réintroduit dans la brochure pour une éventuelle ouverture à la rentrée 2023. Les tarifs de certaines formations en EAD¹⁶ ont été précisés par rapport à ceux des DU associés.

¹¹ Service Accompagnement et Suivi des Formations

¹² Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

¹³ Action Culturelle et Artistique / Animation du Campus et Associations

¹⁴ Les incubateurs I-Engage sont nés de la volonté d'accompagner des porteurs de projets innovants qui souhaitent créer et développer leur activité dans l'économie sociale et solidaire. Implantés sur les territoires des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis et portés respectivement par l'Université Paris Nanterre et l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, les deux incubateurs I-Engage proposent un accompagnement complet à la création et au développement de projets entrepreneuriaux innovants et à forte utilité sociale.

¹⁵ Diplôme Universitaire

¹⁶ Enseignements A Distance

Mme HARO juge scandaleux que l'exonération des frais d'inscription soit accordée selon des critères pédagogiques.

La Vice-présidente invite la Présidente de la Commission d'exonération à s'exprimer sur ce point.

Mme DOBYINSKY rejette l'utilisation du terme « scandaleux » et indique que la Commission d'exonération observe des règles qui ont été débattues en conseil, elle prend en compte la situation :

- Financière ;
- Sociale ;
- Et pédagogique de l'étudiant pour apprécier la cohérence de son parcours.

En cas de mauvais résultats répétés dans une même formation, la Commission conseillera à l'étudiant de se rapprocher des chargés d'orientation du SCUOIP¹⁷.

Il est à noter que la Commission d'exonération compte parmi ses membres :

- Des élus étudiants ;
- Des personnels administratifs ;
- Des enseignants ;
- Et des assistantes sociales du CROUS, qui sont les seules ayant accès à la totalité du dossier confidentiel de l'étudiant.

La Vice-présidente souligne que ces éléments d'appréciation concourent à une prise de décision collective émanant des différents représentants des personnels et des usagers et que le parcours de l'étudiant ou ses résultats constituent des données qui ne peuvent pas nuire à l'appréciation globale du dossier.

M. BEN HAMOUDA constate que les étudiants précaires connaissent souvent des problèmes de parcours. Il considère que la prise en compte de leurs notes est une forme de double peine qui s'ajoute à la pression financière qu'ils subissent.

M. BEN HAMOUDA estime qu'étudier est un droit, que ces étudiants n'ont pas à être sanctionnés parce qu'ils sont précaires, et qu'ils doivent pouvoir être exonérés de leurs frais d'inscription au regard de leur seule situation sociale, sans que les notes ou le mérite n'interviennent. M. BEN HAMOUDA souligne que les frais d'inscription continuent d'augmenter, et qu'ils constituent un frein réel pour certains étudiants.

La Vice-présidente relève une confusion car si la Commission dispose d'éléments tels que les résultats et le parcours universitaire des étudiants, cela ne signifie pas qu'elle les utilise pour pénaliser ceux qui ont obtenu de mauvais résultats. La discussion aujourd'hui porte en outre sur la brochure des tarifs, et non sur les documents mis à disposition de la Commission d'exonération.

Mme DOBYINSKY ajoute que sur 121 dossiers, seuls quatre ont été refusés cette année :

- Trois pour précarité non avérée ;
- Et un pour absence de progression pédagogique.

Par ailleurs, elle rappelle que la représentante de l'UNEF a participé à quasiment toutes les réunions de la Commission cette année.

M. BEN HAMOUDA demande que le parcours universitaire ne soit pas pris en compte pour accorder une exonération.

M. PIRON signale que la brochure a été transmise trois jours avant la CFVU, qu'un document soumis à délibération doit lui être communiqué 7 jours à l'avance, et que ces problèmes de délais sont régulièrement abordés lors des conseils.

La Vice-présidente s'en dit consciente, et assure qu'un effort est fourni à ce sujet. Elle souligne que l'élaboration des documents est un processus long, et que certains doivent faire l'objet d'un vote bien qu'ils

¹⁷ Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

aient été mis en ligne tardivement en raison de contraintes réglementaires. Si tel n'est pas le cas de la brochure des tarifs, il est souhaitable qu'elle soit votée aujourd'hui pour permettre sa communication aux étudiants le plus tôt possible. Il est rappelé de plus qu'elle ne comporte pas de changements majeurs

La Vice-présidente propose aux membres de la CFVU de se prononcer sur le fait de soumettre au vote la brochure.

En l'absence de remarque, elle donne lecture des procurations :

- Mme Sinopoli à Mme Lehman-Frisch ;
- M. Mimoun à Mme Lehman-Frisch ;
- Mme El-Khalfi à M. Benucci ;
- Mme Ferrer à M. Letourneux ;
- Mme Riazuelo à M. Rat ;
- M. Boussad à Mme Haro ;
- Mme Gaidot à M. Piron ;
- Mme Szollosi à M. Piron.

La Vice-présidente ouvre le premier vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité, la mise au vote ce 23 janvier 2023, de la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2023-2024.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 8

Abstention : 0

La Vice-présidente ouvre le second vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité, sur la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2023-2024.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 9

Abstention : 0

b) Actualisation de l'offre European Digital UniverCity (EDUC) pour le bonus au diplôme

La Vice-présidente explique que les bonus aux diplômes proposés dans le cadre de l'alliance européenne EDUC¹⁸ sont des enseignements qui regroupent des thématiques diverses (construction européenne, développement durable, langues, ouverture disciplinaire), et qui sont en grande partie proposés à distance par les universités partenaires. Ils sont régulièrement actualisés, notamment en raison de l'évolution de l'offre de formations au sein des établissements de l'alliance EDUC. 260 étudiants ont suivi des cours en ligne EDUC en 2021-2022 et au S1 2022-2023.

Les modifications proposées portent sur :

- Des changements d'intitulés ou de semestres ;
- Sur la création de nouveaux bonus (7) ;
- Sur la suppression d'autres (3).

¹⁸ European Digital UniverCity

M. PIRON demande confirmation du fait que l'Université Paris Nanterre n'est pas à l'origine des suppressions mentionnées.

La Vice-présidente répond que les 3 enseignements supprimés étaient proposés par les universités de Cagliari et de Pécs.

En l'absence d'autres remarques, la Vice-présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité, l'actualisation de l'offre de bonus aux diplômés liée au projet European Digital UniverCity (EDUC).

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 0

c) Modifications de maquettes

⇒ UFR STAPS

La Vice-présidente indique que le renouvellement de l'accréditation du master STAPS¹⁹ nécessite la prise en compte des recommandations du HCERES²⁰ consistant principalement en :

- La suppression de la mention STAPS générique,
- Et l'intégration de ses trois parcours au sein de deux autres mentions (Activité physique adaptée et santé, Management du sport).

La refonte de ces parcours implique de nouvelles mutualisations et des changements d'intitulés, sans incidence financière.

En outre, les étudiants de L3²¹ Éducation et motricité sont désormais autorisés à passer le module SSMA²² en vue d'obtenir le diplôme de Maître Nageur Sauveteur. La modification de maquette associée vise à mettre en œuvre cette disposition, sans incidence financière.

M. DRU indique que l'UFR a répondu aux exigences de la DGSIP²³ (elles-mêmes fondées sur les rapports de l'Hcéres) en vue de favoriser la réussite des étudiants, et d'équilibrer financièrement les maquettes. Ces modifications n'entraînent pas de surcoût par rapport au LMD²⁴, et ont recueilli un vote unanime en conseil d'UFR.

En l'absence de remarque, la Vice-présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable, à l'unanimité, sur les modifications de maquettes de l'UFR STAPS.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 9

¹⁹ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

²⁰ Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

²¹ Licence 3

²² Sauvetage Maintenance, et Sécurité Aquatique

²³ Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

²⁴ Licence Master Doctorat

⇒ **UFR PHILLIA**

La Vice-présidente fait état de trois modifications de maquette, sans impact financier :

Les deux premières concernent des enseignements mutualisés entre deux parcours du master FLE²⁵ (inversion de deux EC²⁶ entre semestres suite à une erreur matérielle) ; La troisième porte sur le master Humanités, parcours Humanités classiques et numériques, lequel a donné lieu à une convention avec Sorbonne Universités pour mutualiser certains enseignements. Dans le cadre d'un avenant à cette convention, il est proposé de créer un EC Séminaire extérieur qui sera dispensé par Sorbonne Universités.

M. PIRON remarque que les modifications de maquettes ont elles aussi été transmises trois jours avant la CFVU. Il ne demande pas que les personnels travaillent plus vite, mais que les dates des conseils soient adaptées au respect des délais. Il demande par ailleurs si l'EC créé au sein de Sorbonne Universités présente un caractère obligatoire.

Mme MERY répond que ce séminaire relève d'un choix pour les étudiants, cette possibilité leur est offerte pour des raisons pédagogiques, afin d'élargir l'offre de formation.

En l'absence d'autres observations, la Vice-présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable, à la majorité, sur les modifications de maquettes de l'UFR PHILLIA²⁷.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 7

Abstention : 1

⇒ **UFR SPSE**

La Vice-présidente indique que les modifications visent à :

- Clarifier l'offre de formation (mise en cohérence des intitulés de cours avec les publics étudiés),
- Elargir les possibilités en master (enseignements supplémentaires proposés dans des listes à choix, ouverts en M1²⁸ et en M2²⁹).
- En outre, un rééquilibrage entre semestres est opéré au sein de deux DU, et une subdivision est ajoutée à une liste.

Les modifications portant sur les masters sont sans incidence financière. L'augmentation de coût résultant de la modification apportée au DU FIPA³⁰, à savoir 6 heures supplémentaires, peut être financée sur ressources propres.

M. RAT précise que le DU FIPA est ouvert à la formation continue, et que la réorganisation de ses enseignements vise à permettre son référencement par France compétences³¹.

M. BONNIER demande si les modifications apportées dans les DU vont avoir pour effet une réduction de contenu..

²⁵ Français Langue Étrangère

²⁶ Éléments Constitutifs

²⁷ Philosophie, Information-communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle

²⁸ Master 1

²⁹ Master 2

³⁰ Fondamentaux de l'Ingénierie Pédagogique pour Adultes

³¹ Elle est l'autorité nationale unique de régulation et de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et remplace la Commission nationale de la certification professionnelle pour la gestion du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

M. RAT répond que le DU FIPA passe de dix à neuf matières enseignées, avec toutefois un volume horaire plus important (trois enseignements passent à 21 heures).

La Vice-présidente ajoute que le renforcement de certains enseignements permet d'englober celui qui n'est plus dispensé. Le contenu de la formation n'en est donc pas affecté.

En l'absence de remarque, la Vice-présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable, à la majorité, sur les modifications de maquettes de l'UFR SPSE³².

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 21
Contre : 7
Abstentions : 1

⇒ **UFR LCE**

Ce point est reporté.

d) Mise à jour de la composition de la Commission de Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC)

Ce point est reporté.

e) Approbation des subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) du 18 janvier 2023

Voir la page 15 ? (déplacement du point à l'ordre du jour).

2) Conventions

a) Conventions internationales

- **CV 2022/00513 – Convention-cadre de coopération internationale - Université de N'Djamena (Tchad) / UPN**

La Vice-présidente indique que cet accord-cadre a pour objet de promouvoir des activités de collaboration scientifique, et des échanges d'enseignants ou de chercheurs. Il s'agit d'une convention tripartite qui lie les deux universités et l'ambassade de France au Tchad. Cette dernière s'engage chaque année à prendre en charge le financement du séjour scientifique d'un enseignant-chercheur de l'Université de N'Djaména vers l'Université Paris Nanterre ainsi que le financement de la mission d'un enseignant-chercheur de l'Université Paris Nanterre vers l'Université de N'Djaména. Les modalités de financement figurent en annexe de la convention.

- **CV 2022/00572 - Convention d'échanges étudiants – Caucasus University / UPN**

Cette convention d'application fait suite à un accord-cadre signé en 2021. Elle met en place des échanges d'étudiants et des collaborations scientifiques. Les disciplines concernées sont essentiellement le droit, l'économie, et la psychologie.

En l'absence de remarque, la Vice-présidente ouvre le vote sur les deux conventions internationales.

³² Sciences Psychologiques & Sciences de l'Éducation

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité, sur les conventions internationales.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 3

Abstentions : 4

b) Conventions de formation

- **CV 2022/00551 - Convention de partenariat – Musée de l’Air et de l’Espace / UPN**

La Vice-présidente indique que le musée de l’Air et de l’Espace s’engage dans le cadre de cette convention à réaliser deux ateliers par an à destination des étudiants du CMI³³ Aéronautique, transports et énergétique (UFR SITEC³⁴), et à recevoir un stagiaire. La formation s’engage quant à elle à inviter les médiateurs du musée aux formations en aérotechnique, et à organiser une conférence. Cette convention ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

- **CV 2022/00640 - Convention de formation pour la mise en œuvre du « Recherche de provenances des œuvres d’art : circulations, spoliations, trafics illicites, restitutions »**

La Vice-présidente explique que cette convention-type vise un DU proposé conjointement depuis février 2022 par les UFR DSP et SSA³⁵. Il s’adresse notamment à des professionnels issus de pays hors de l’Union Européenne pour lesquels la prise en charge des frais d’inscription de formation continue (2 000 euros) peut s’avérer difficile. La convention permet la mise en place d’un tarif spécifique de 1 000 euros (tarif de la formation initiale pour ce DU). Elle est conclue entre l’Université, le stagiaire, son employeur, et le bailleur (une ambassade par exemple).

M. RAT remarque que la convention mentionne 230 heures. La Vice-présidente s’engage à vérifier le volume horaire.

- **CV 2022/00642 – Convention portant la création d’une unité de formation en apprentissage – CFA UNION / UPN**

La Vice-présidente indique que cette convention concerne des formations en apprentissage dispensées par les UFR DSP, PHILLIA, et par l’IUT³⁶, lesquelles sont listées en fin du document. La convention organise les relations entre le CFA³⁷ et l’établissement.

M. SAUNIER demande ce qu’est l’UFA³⁸ mentionnée dans la convention.

M. GUERIN répond que la convention cite l’article du Code du travail qui institue ces UFA, lesquelles ne sont pas des structures, mais sont créées par convention, et correspondent à la collaboration entre le CFA et l’Université.

M. SAUNIER en déduit que des UFA équivalentes seront créées avec les CFA partenaires de l’Université. Il signale par ailleurs quelques erreurs dans la liste des formations concernées.

M. GUERIN lui confirme que des UFA seront probablement créés lors des renouvellements de conventions, et l’invite à communiquer par écrit les erreurs repérées.

En l’absence d’autres remarques, la Vice-présidente ouvre le vote.

³³ Cours Master en Ingénierie

³⁴ Systèmes Industriels et Techniques de Communication

³⁵ Sciences Sociales et Administration

³⁶ Institut Universitaire de Technologie

³⁷ Centre de Formation des Apprentis

³⁸ Unité de Formation en Apprentissage

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable, à la majorité, sur les conventions de formation, sous réserve de la vérification du volume horaire figurant dans la CV 2022/00640 et de la correction des coquilles dans la CV 2022/00642.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 7

Abstentions : 2

Suite à l'arrivée de Mme TRAN, la Présidente propose de traiter le point relatif à l'approbation des subventions proposées par la CAPE³⁹ du 18 janvier 2023.

Mme TRAN mentionne que la CAPE dispose d'un budget annuel de 150 000 euros dédié à l'aide aux initiatives étudiantes et associatives. Six projets ont été présentés à l'occasion de la première CAPE de l'année 2023, dont trois ont été approuvés.

Il s'agit ;

- Du projet récurrent de l'association de voile Spi Dauphine⁴⁰ dans le cadre duquel une vidéo sur la question des déchets en mer sera réalisée pour sensibiliser le public étudiant ;
- Du projet de distribution de petits déjeuners porté par l'association Cop1 Solidarités étudiantes⁴¹ ;
- D'un projet de pièce de théâtre (Antigone) qui aura lieu à la rentrée universitaire prochaine, et qui sera accompagné d'ateliers.

Mme TRAN signale que trois projets ont été ajournés :

- Les deux premiers (un court-métrage et une exposition) n'étaient pas assez aboutis, tant par rapport au contenu organisationnel qu'aux justificatifs joints. Les porteurs de projets ont donc été invités à les présenter de nouveau à la CAPE. S'agissant du projet d'exposition, il a été conseillé à l'étudiante l'ayant proposé de se rapprocher du VPE⁴² et des élus étudiants afin d'être accompagnée.
- Le troisième projet a été présenté par un étudiant, actuellement bloqué en Iran, pour la réalisation d'un film intitulé *Parmi les talibans* : l'ensemble des devis présentés portaient sur des dépenses déjà engagées, or la CAPE ne traite pas de demandes rétroactives. Le porteur du projet a été invité à présenter de futurs frais de diffusion ou de postproduction, et à se rapprocher de son UFR ou de la CVEC⁴³ pour soutenir ce film.

Mme TRAN mentionne que les subventions de fonctionnement n'ont pas posé de difficultés particulières.

La Vice-présidente se réjouit du dynamisme des associations étudiantes.

M. BEN HAMOUDA remarque que l'association NAV⁴⁴ a obtenu une subvention conséquente (7 500 euros). Il relève par ailleurs que l'association Thémis Nanterre⁴⁵ s'est vu allouer 421 euros pour l'achat de 8 pulls à capuche, comme l'association Les Politix⁴⁶ qui a reçu 544 euros pour l'achat de 17 sweat-shirts qu'elle vend

³⁹ Commission d'Aide aux Projets Étudiants

⁴⁰ La Spi Dauphine est une course de voile étudiante française qui se déroule chaque année en Méditerranée au cours du mois d'avril par l'association du même nom de l'Université Paris-Dauphine.

⁴¹ Cop1 – Solidarités Étudiantes est une association créée par et pour les étudiants. Son but est de lutter contre la précarité étudiante en portant assistance à toute personne dans le besoin au sein du milieu universitaire et plus globalement à tous jeunes, permettant ainsi à des étudiants dans le besoin d'avoir accès à des denrées alimentaires et à des produits de première nécessité en quantité suffisante.

⁴² Vice-Président Etudiant

⁴³ Contribution de Vie Etudiante et de Campus

⁴⁴ Nanterre Association de Voile

⁴⁵ L'association Thémis aide les étudiants et étudiantes en droit à trouver leur voie en organisant des rencontres entre professionnels du droit et étudiants lors de conférences ainsi que pour les étudiants de licence et de master d'échanger sur les différents parcours possibles lors de cafés master. Enfin, des présentations des études de droit dans les lycées sont organisées.

⁴⁶ L'Association Les PolitiX rassemble des étudiants du cursus de Science Politique (de la L1 au M2). Elle a pour objectifs de promouvoir la science politique, de créer du lien entre les étudiants et de favoriser leur

en ligne. M. BEN HAMOUDA demande si la CAPE a vocation à financer l'achat d'objets qui seront revendus par les associations, et à quoi correspondent les frais de communication numérique au titre desquels l'association Les Indifférents⁴⁷ a perçu 390 euros.

Mme TRAN répond que les subventions de fonctionnement permettent aux associations étudiantes d'obtenir remboursement de frais engagés sur l'exercice comptable précédent, dans une limite de 785 euros par an. Ces remboursements concernent notamment les frais de communication, à condition qu'ils ne soient pas liés à un projet. Qu'il s'agisse de communication numérique (création d'un site internet) ou textile (achat de sweat-shirts), l'association est responsable de la gestion de sa trésorerie.

La question des sweat-shirts a donné lieu à un groupe de travail l'année dernière, lequel a acté que ce type de dépense était acceptable, indépendamment des recettes qui peuvent en découler.

S'agissant de l'association NAV, sa subvention est quasiment équivalente à celle année dernière (7 000 euros) sachant que cette année le budget global est passé de 15 000 à 25 000 euros, que 12 000 euros ont d'ores et déjà été levés auprès de sponsors, que les étudiants sont plus nombreux à partir, que deux bateaux sont engagés dans la régate, et qu'une vidéo de sensibilisation sera réalisée.

M. PIRON considère que le remboursement de frais générant des recettes devrait appeler une réflexion de la part de la CAPE.

M. TRAN souligne que le plafonnement des remboursements annuels permet d'éviter les abus, qu'il a été défini notamment par rapport à la question des ventes de sweat-shirts, et que beaucoup d'associations ne l'atteignent pas.

La Vice-présidente relève l'importance pour les associations de jouir d'une relative liberté dans l'utilisation de sommes peu élevées qui leur permettent de communiquer et de se développer. Il semble important de maintenir cette possibilité.

En l'absence d'autres remarques, la Vice-présidente donne lecture d'une nouvelle procuration :

- Mme Lebarbier à Mme Dobyinsky.

La Présidente ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité, sur l'approbation des subventions proposées par la CAPE du 18 janvier 2023.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 9

La réception des procurations de Mme Moreau et de M. Epiter après l'ensemble des votes n'a pas entraîné de prise en compte de celles-ci.

II – INFORMATIONS

1) Présentation *European Digital UniverCity* (EDUC)

Mme LEHMAN-FRISCH indique que dans sa première phase, l'alliance EDUC a donné lieu à un financement de trois ans prolongé de quelques mois. L'alliance comptait alors de six universités dans cinq pays, elle regroupe dorénavant huit universités à travers sept pays.

réussite collective en réalisant des projets événementiels, culturels ou relatifs aux études ainsi que des afterworks, des conférences et des sessions de tutorat.

⁴⁷ Les Indifférents est une compagnie de théâtre universitaire qui accueille et forme au sein d'ateliers toute personne désireuse de s'initier/se perfectionner dans les arts théâtraux. Les ateliers sont menés par des artistes professionnels et/ou certains membres avancés de la compagnie.

L'alliance consiste en un partenariat multidimensionnel (formation et recherche) mettant l'accent sur la collaboration numérique, transfrontalière et multidisciplinaire entre ses partenaires, ainsi que sur la mobilité des étudiants et des personnels.

L'alliance repose sur une série de financements (Programme Erasmus⁴⁸⁺⁴⁹, Programme Horizon Europe⁵⁰, ANR⁵¹). Son financement européen a été renouvelé cette année. L'université Paris Nanterre a de plus répondu fin octobre à un appel à projets mis en place par l'État français en vue d'apporter son appui au projet. Une réponse officielle est attendue.

L'équipe EDUC est rattachée au SRI⁵². Elle est pilotée par Mme MAJOR, cheffe de projet, en collaboration avec la Vice-présidente chargée des Relations internationales, et la Vice-présidente en charge des programmes européens.

Si des personnels dédiés ont été recrutés dans différents services (COMETE⁵³, FETE⁵⁴, DRH⁵⁵), de nombreuses structures de l'université ont aussi participé à la construction des activités EDUC de manière transversale. Au niveau pédagogique, les chargés de mission EDUC pilotent les actions de formation, et plus d'une trentaine d'enseignants-chercheurs ont répondu aux appels de l'établissement au sujet des activités EDUC.

Il est à noter que si l'alliance EDUC existe depuis le 01^{er} octobre 2019, la mise en place des dispositifs à destination des étudiants ne date que de septembre 2021, et plus concrètement du deuxième semestre 2022.

Mme MAJOR mentionne que le projet EDUC s'adresse en premier lieu aux étudiants. La communauté européenne ayant fixé des objectifs importants en matière de mobilité internationale pour les universités membres de l'alliance (50 %), des dispositifs variés et innovants ont été mis en place.

- Les bonus aux diplômes ;
- Des cours en ligne regroupés dans un catalogue commun aux 8 universités et suivis par 260 étudiants à Nanterre lors des deux dernières années ;
- Un module d'initiation à la recherche ;
- Des clubs de lecture synchrones en ligne ;
- Des écoles d'été ;
- Des journées d'entrepreneuriat ;
- Des enseignements en collaboration virtuelle au sein desquels les étudiants des universités partenaires travaillant sur une thématique commune (environ 110 étudiants nanterrois concernés en 2021-2022).
- La césure EDUC qui donnent la possibilité aux étudiants de prendre des cours d'ouverture disciplinaire dans les universités partenaires (financement d'un forfait transports et hébergement).
- Le financement de cotutelles de thèses (dont deux au bénéfice de Paris Nanterre).

Le projet EDUC s'adresse en outre aux personnels de l'établissement :

- Environ 300 enseignants-chercheurs et doctorants (dont 40 issus de Paris Nanterre) ont suivi 13 séminaires de mise en réseau scientifique ;

⁴⁸ EuRopean community Action Scheme for the Mobility of University Students

⁴⁹ Erasmus+ regroupe les anciens programmes de l'Union Européenne en faveur de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027

⁵⁰ Horizon Europe est le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027. L'objectif du programme est de renforcer la base scientifique et technologique de l'UE, notamment en élaborant des solutions pour répondre à des priorités politiques telles que les transitions écologique et numérique. Le programme contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable et stimule la compétitivité et la croissance.

⁵¹ Agence Nationale de la Recherche

⁵² Service des Relations Internationales

⁵³ Centre Optimisé de MEdiatiation et de Technologies Educatives

⁵⁴ Français pour les Étudiants Étrangers

⁵⁵ Direction des Ressources Humaines

- Des séminaires de rencontres interservices (services des relations internationales, directions générales des services, affaires étudiantes) ont été organisés à destination des personnels administratifs ;
- Trois semaines de stage intensif d'anglais ont été mis en place (dont une à Nanterre),
- Et des e-Tandems linguistiques ont été organisés en ligne (dont 20 participants nanterrois sur 72).

À l'échelle de l'alliance, plus de 5 000 étudiants ont bénéficié d'une mobilité virtuelle, 450 d'une mobilité physique. Les semestres d'échange avec les universités partenaires ont également progressé.

Mme LEHMAN-FRISCH indique que la deuxième phase du projet (EDUC 2) a débuté le 01^{er} janvier 2023. Elle est accompagnée d'un financement sur quatre ans (2023-2027), et d'un possible allongement de deux ans.

EDUC 2 s'organise autour de six blocs, dont les trois principaux sont :

- Gouvernance et management (organisation et pilotage du projet) ;
- Formation (prolongation des dispositifs en place, intégration aux offres de formation des partenaires) ;
- Recherche et innovation pour la formation (formation à et par la recherche via la prolongation des dispositifs existants et de nouveaux programmes) ;

EDUC 2 venant d'être lancé, les dispositifs existants sont consolidés et de nouveaux sont à construire, en lien avec l'ensemble des services et composantes.

La Vice-présidente souligne l'importance de l'alliance EDUC pour l'établissement. Si le nombre d'étudiants impliqués semble pour le moment peu élevé, les dispositifs ont nécessité un temps de mise en place, les difficultés rencontrées étant liées au nombre d'universités partenaires (organisation, calendrier). Une meilleure appropriation des opportunités offertes par l'alliance et son déploiement à différents niveaux sont désormais envisageables.

La Vice-présidente demande que le dispositif des étudiants ambassadeurs EDUC soit brièvement présenté.

Mme LEHMAN-FRISCH indique que le bonus au diplôme Ambassadeur EDUC a été mis en place l'année dernière. Ces ambassadeurs constituent un relai auprès des étudiants. Ils participent à faire connaître les activités EDUC localement, font part des retours des étudiants, et rencontrent leurs homologues issus des universités partenaires.

Mme MAJOR ajoute qu'un conseil des étudiants sera créé au sein d'EDUC cette année.

M. PIRON relève que ce projet, bien qu'il permette de développer des activités utiles au sein de l'établissement, s'inscrit dans une logique de mise en concurrence des établissements, au niveau national comme européen.

M. PIRON demande si le fonctionnement et la composition du futur conseil des étudiants ont été définis et si des structures de gouvernance comparables à une ComUE⁵⁶ européenne sont envisageables dans le cadre de l'alliance.

Mme LEHMAN-FRISCH répond que l'alliance est loin de constituer une ComUE européenne. Sa gouvernance s'inscrit dans une phase pilote qui vise plus d'efficacité et d'inclusion. Au sein du Comité de pilotage, la voix de chaque établissement est portée par son Président ou son représentant. La réflexion en cours porte sur un *student board* dont la composition n'est pas arrêtée.

Mme MAJOR mentionne une rencontre la semaine dernière au sujet du conseil des étudiants, il comporterait deux à trois étudiants par université, dont les modalités d'élection ou de sélection sont en cours de discussion. Il semble qu'elles seront propres à chaque université.

La Vice-présidente remarque que les étudiants impliqués sont principalement ceux qui se sont déjà investis dans les activités EDUC à divers égards.

⁵⁶ Communautés d'Universités et d'Etablissements

La Vice-présidente constate que ces structures sont en construction. Elle souhaite que les activités EDUC se déploient et s'amplifient.

2) Lettre de mission : « Maison des langues et animation du réseau LANSAD (LANGues pour les Spécialistes d'Autres Disciplines) »

M. BENUCCI rappelle que le bilan de l'actuelle chargée de mission, Mme CHANLOT, a été présenté lors de la CFVU du 05 décembre 2022. Il a porté sur des aspects techniques (aménagement du local) et sur la réflexion menée au sein du réseau LANSAD⁵⁷ (partage de bonnes pratiques).

Mme CHANLOT a fait savoir à cette occasion que des éléments restaient à discuter pour permettre le lancement de la MDL⁵⁸ (équipement numérique, programmation événementielle). L'établissement a donc décidé de prolonger sa mission jusqu'au second semestre 2022-2023.

La lettre mentionne que les missions liées à la Maison des langues seront finalisées ce semestre et que l'animation du réseau LANSAD devra permettre aux enseignants de prendre connaissance des dispositifs d'apprentissage en autonomie pour pouvoir à terme les utiliser en complément des enseignements présentiels.

3) Taux de réussite en master

La Vice-présidente rappelle que les taux de réussite en licence ont été abordés lors de la CFVU du 10 octobre 2022, et signale que la présentation des taux de réussite en master est une première. L'OVE⁵⁹ et le SCUOIP sont remerciés d'avoir collecté ces données.

Les taux de réussite en master ont été calculés sur une période allant de 2018 à 2021, toutes disciplines confondues, en master 1 et 2. Deux taux sont présentés :

- Le taux de réussite global (rapport entre le nombre d'étudiants admis et le nombre total d'inscrits)
- Et le taux de réussite des étudiants présents aux évaluations (rapport entre le nombre d'étudiants admis et le nombre d'étudiants présents aux évaluations).

Les taux de réussite sont relativement stables sur les quatre dernières années. Les taux de réussite en master 2 (en moyenne 80 %) sont plus élevés qu'en master 1 (en moyenne 75 %). Les taux de réussite des étudiants présents aux évaluations sont quant à eux beaucoup plus élevés que le taux global. Cette différence peut s'expliquer par les difficultés que rencontrent certains étudiants pour trouver un stage, ce qui se traduit par une défaillance.

M. REGOURD souligne que dans le cadre de l'enseignement à distance, beaucoup d'étudiants qui reprennent des études tout en travaillant obtiennent leur master sur un temps long. Certains échecs n'en sont donc pas, et peuvent fausser les chiffres.

M. PIRON s'enquiert de la prise en compte des redoublants dans le calcul des taux.

Mme DOBYINSKY répond que seuls les étudiants inscrits pour la première fois dans l'année de formation sont pris en compte, à l'exclusion des redoublants. Elle ajoute qu'un travail est en cours à ce sujet.

M. BONNIER demande s'il est possible de disposer des taux de réussite par UFR ou formation.

La Vice-présidente répond que les taux de réussite en licence par UFR ont été publiés sur le site de l'OVE. Il sera possible de faire de même s'agissant des taux de réussite en master. L'établissement peut par ailleurs se réjouir des chiffres présentés. S'agissant des recherches de stage, le projet UNISSON comporte un volet visant à améliorer les relations de l'établissement avec les entreprises, à créer des associations de filière, et à animer des réseaux alumni, actions visant à faciliter la recherche de stage pour les étudiants. .

⁵⁷ LANGues pour les Spécialistes d'Autres Disciplines

⁵⁸ Maison Des Langues

⁵⁹ Observatoire de la Vie Etudiante

M. PIRON souligne que les redoublants ne sont comptabilisés ni dans l'année qu'ils répètent ni dans celle qu'ils valident, et que cet élément particulièrement important fait défaut. Il estime qu'avant de se réjouir des taux de réussite, l'établissement doit prendre en compte l'ensemble des données, donc les redoublants, d'autant que de nombreux étudiants font le choix de valider leur année de master en deux ans, et que la question des stages n'explique pas tout.

La Vice-présidente doute que l'intégration des redoublants détériore les taux de réussite : un étudiant redoublant obtient généralement son année. Par ailleurs, si la question de la pertinence des stages peut se poser en licence, ils permettent en master 1 ou 2 d'acquérir des compétences, et constituent souvent un tremplin vers l'emploi.

Mme DOBYINSKY ajoute que le travail d'extraction des données relatives aux redoublants en master est en cours. Elle cite l'exemple d'une formation dans laquelle, parmi les étudiants issus d'un bac général, le taux de réussite des non redoublants s'élève à 70%, celui des redoublants à 86 %, pour un taux de réussite global de 72 %. Parmi les étudiants présents à l'évaluation, le taux de réussite des non redoublants s'élève à 66 %, celui des redoublants à 79 %, pour un taux de réussite global de 67 %. Dans le cas de cette formation, le taux de réussite des redoublants n'est donc pas inférieur à celui des non redoublants.

M. PIRON se défend d'avoir soutenu que la prise en compte des redoublants ferait nécessairement baisser les taux de réussite. Il souhaite néanmoins éviter des conclusions hâtives sans disposer de l'ensemble des données. Il insiste sur le fait qu'il existe des redoublements volontaires en master, et sur l'inutilité de la demande de maintien dans ce cas de figure (laquelle peut être refusée).

4) Insertion professionnelle des étudiants diplômés en 2019 (master et licence professionnelle)

La Vice-présidente présente la version courte de cette enquête demandée chaque année par le Ministère, et réalisée au printemps 2022. Ses résultats sont en ligne sur le site de l'OVE.

Les étudiants interrogés devaient être :

- De nationalité française ;
- Être nés après 1989 ;
- Avoir obtenu leur diplôme en 2019 ;
- Ne pas avoir interrompu leurs études pendant plus d'un an ;
- Et ne pas être réinscrits dans un établissement d'enseignement supérieur à la rentrée 2019-2020.

Ce périmètre fixé par le MESRI exclut un nombre considérable de diplômés nanterrois (environ 50 %). L'établissement a donc décidé de réaliser à partir de 2023 une enquête sur l'ensemble de ses diplômés, dont il extraira les données demandées par le Ministère. Il est à noter que le taux de réponse a été considérable, 67 % contre 30 % maximum dans les autres enquêtes réalisées auprès des étudiants.

S'agissant de la licence professionnelle, 89 % des répondants occupent un emploi à temps plein 18 mois après obtention de leurs diplômes. Concernant les masters, le taux est plus important. La situation professionnelle à 30 mois est également indiquée.

M. BAUDRY demande si les nuages de mots présentés reflètent l'importance statistique des métiers.

La Vice-présidente le confirme, et suppose que cette représentation graphique tient compte du nombre de diplômés.

M. DELPRAT note que les salaires pris en compte par l'enquête incluent les primes et le 13^{ème} mois. Il considère que cela peut fausser les chiffres dans la mesure où tous les diplômés n'y ont pas droit.

La Vice-présidente répond que cela ne relève pas d'un choix de l'établissement.

Mme DOBYINSKY confirme que si l'établissement peut ajouter quelques questions à l'enquête, elles sont en majorité imposées par le MESRI.

La Vice-présidente indique que le taux d'insertion (part des diplômés occupant un emploi par rapport à l'ensemble des diplômés) est de :

- 91 % chez les diplômés de licence professionnelle,
- Et de 93 % chez les diplômés de master.

Trente mois après l'obtention de leur diplôme :

- 78% des premiers
- Et 75% des seconds occupent un emploi stable.

Le taux d'insertion à 18 mois des diplômés de l'université Paris Nanterre est égal voire supérieur à la moyenne nationale. Les écarts sont parfois importants, en psychologie, le taux d'insertion à 18 mois est de 100 % à Paris Nanterre, contre 90 % en moyenne au niveau national.

La Vice-présidente souligne que le nombre de répondants n'est pas toujours suffisant dans certaines disciplines pour obtenir des données significatives, et que population cible de l'enquête ne correspond qu'à 50 % des diplômés de l'établissement.

Elle ajoute que :

- 86 % des répondants nanterrois affirment que leur emploi est en adéquation avec leur diplôme,
- 79 % déclarent qu'il correspond à leur domaine d'études,
- 88 % se disent satisfaits des missions et des responsabilités confiées,
- 57 % considèrent que leur revenu est correct.

Mme LEHMAN-FRISCH s'étonne que le Ministère ait écarté les étudiants non français de l'enquête.

La Vice-présidente en ignore la raison.

Mme DOBYINSKY note que cette restriction a toujours existé depuis que l'OVE procède à cette enquête.

M. BAUDRY se réjouit que l'établissement produise des statistiques relatives au devenir des étudiants, ces informations seront précieuses dans le cadre du LMD5 et des évaluations du LMD4 par l'Hcéres. Il estime par ailleurs qu'il serait intéressant de transmettre ces données aux responsables des formations concernées. Il souligne enfin par rapport à la population cible de l'enquête que plus de la moitié des étudiants n'est pas de nationalité française dans certaines formations dispensées par l'établissement.

La Vice-présidente note qu'un travail sur le recueil des données en lien avec les responsables de formation sera nécessaire pour améliorer les taux de réponse.

M. BAUDRY note que les données recueillies font d'ores et déjà état des formations suivies par les répondants, et qu'il serait bon de les communiquer aux responsables des formations en question.

Mme PRUNEL s'étonne du faible écart de salaire médian entre les titulaires d'une licence professionnelle et les titulaires d'un master 2. Elle demande si cet écart se retrouve au niveau national et s'il est dû à l'attractivité particulièrement forte des licences professionnelles nanterroises, ou bien à la surreprésentation en Master de certains métiers (professeurs des écoles, psychologues) aux salaires peu élevés.

La Vice-présidente a également été interpellée par cette faible différence, et préconise d'examiner les chiffres par domaine disciplinaire pour l'expliquer.

M. BAUDRY remarque qu'il serait à cet égard intéressant d'isoler les masters mettant l'accent sur la professionnalisation (apprentissage).

M. PRADAT-PEYRE ajoute que la branche d'activité importe. Certaines professions surreprésentées (professeurs des écoles, psychologues) appartiennent à des structures où les progressions de salaire sont faibles. Inversement, les diplômés de master MAGE⁶⁰ ou D3S⁶¹ auront des salaires de départ plus importants, et progresseront rapidement.

⁶⁰ Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises

⁶¹ Data Science for Social Sciences

M. RISCHMANN relève un écart d'environ 300 euros entre les salaires médians des diplômés de master en sciences dures et ceux des diplômés de master en sciences sociales. Cela expliquerait le faible écart de salaire entre les titulaires de licence professionnelle et les titulaires de masters en sciences sociales.

Mme DOBYNSKY rappelle que l'enquête ne porte que sur la moitié de la population des diplômés, et que le taux de réponse n'est que de 67 %. Seul un quart des étudiants y a donc répondu, globalement ou partiellement.

La Vice-présidente confirme que la cible de l'enquête et les biais de sélection influent sur les résultats. Les répondants sont majoritairement des diplômés occupant un emploi. Pour effectuer une comparaison au niveau national, certains biais communs ou particuliers doivent être pris en compte. L'établissement devra travailler à comprendre les données observées dans le cadre de la future offre de formation, ces éléments seront importants en termes d'orientation ou d'identification de métiers atypiques.

5) Plan de sobriété énergétique et transition écologique

La Vice-présidente explique que ce plan n'a pas encore été présenté aux membres de la CFVU. Il fait suite à une circulaire portant déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur, de recherche et des œuvres, publiée le 24 septembre 2022 demandant aux universités de réduire de 10 % leur consommation énergétique par rapport à 2019, et de transmettre un plan de sobriété finalisé en décembre 2022. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué.

Des objectifs ont été définis par rapport au bilan énergétique de 2019, la réduction de 10 % demandée à l'établissement représente une économie de 2 millions kWh. La consommation d'énergie par bâtiment (brute et surfacique) a été chiffrée, et des projections ont été réalisées par rapport à l'évolution des coûts de l'énergie, sachant que les performances énergétiques des bâtiments sont très hétérogènes sur les campus de Nanterre, de Ville-d'Avray et de Saint-Cloud.

Des leviers d'actions ont été identifiés. Ils ont pour principe de ne pas faire supporter les restrictions aux personnels et aux étudiants, le plan ne remettra pas en cause leurs conditions de travail ou d'études, et n'imposera ni télétravail ni enseignement à distance. Le plan comporte huit volets :

- Le pilotage du chauffage et les économies d'énergie ;
- La sensibilisation des usagers (communication, bonnes pratiques, partage de données de consommation, encouragement des projets de développement durable, usages numériques) ;
- La réhabilitation du patrimoine (réhabilitation énergétique et fonctionnelle du complexe sportif universitaire, construction d'un bâtiment modulaire répondant aux normes énergétiques) ;
- L'intégration de la transition écologique au sein des missions de formations et de recherche (enrichissement de l'offre sur les questions d'écoresponsabilité, de transition écologique, de changement climatique, accompagnement et valorisation de projets étudiants ou de recherche sur ces thématiques) ;
- Le pilotage de la transformation de l'Université ;
- Le RSU-DD⁶² (Plan de Déplacement Campus, mobilités douces, démarches de labellisation Responsabilité Sociale et Environnementale) ;
- La rénovation énergétique des bâtiments anciens ;
- Le développement des énergies renouvelables (renforcement du pilotage, amélioration de la performance des systèmes énergétiques des trois sites).

La Vice-présidente rappelle que ces informations figurent sur le site de l'Université. Le groupe de travail continuera à se réunir, et le plan se déploiera sur le long terme, traduisant par là même la volonté de l'établissement d'engager sa transition écologique.

M. BEN HAMOUDA attire l'attention des membres la CFVU sur le message adressé par les étudiants de L2⁶³ et L3 en Histoire de l'art, lesquels ont fait part d'une situation pénible dans l'amphithéâtre DD⁶⁴ (températures n'excédant pas 10 degrés, réseau et wifi assez faible).

⁶² Responsabilité Sociétale des Universités et Développement Durable

⁶³ Licence 2

⁶⁴ Bâtiment Jean Rouch

La Vice-présidente confirme avoir reçu ce message, indique que les services ont été alertés, et demande si de mesures de température ont bien eu lieu.

M. BEN HAMOUDA répond que ces mesures ont été effectuées le 17 janvier 2023.

La Vice-présidente assure que des solutions seront recherchées, tout en soulignant la difficulté de délocaliser les enseignements compte tenu de la tension sur les locaux, et notamment sur les amphithéâtres. .

6) Points supplémentaires à l'ordre du jour

a) Situation des « sans fac » relevant de catégories prioritaires

M. PIRON indique avoir obtenu confirmation que certains dossiers de « sans-fac » n'ont pas été transmis aux commissions pédagogiques, malgré des saisines en bonne et due forme. Il ajoute que les élus UNEF s'en sont chargés, que des commissions pédagogiques sont prêtes à inscrire certains « sans-fac », et qu'elles ont contacté la Présidence à cette fin.

M. PIRON souhaite savoir si ces commissions pédagogiques recevront une réponse positive de la part de la Présidence.

La Vice-présidente souligne que seuls les dossiers relevant des quatre catégories prioritaires sont transférées aux commissions pédagogiques :

- Situation de handicap ;
- Problème de santé ;
- Déménagement ;
- Statut de réfugié

Certains étudiants concernés par ces situations n'en ont pas fait état lors de leur saisine, leur dossier n'a donc pas été transmis. Si la situation évolue, le dossier est réexaminé. Si la situation demeure inchangée, mais que le contenu de la demande évolue, une nouvelle instruction peut aboutir à des conclusions diverses. M. PIRON rappelle que les autorisations d'inscription sont in fine délivrées par la Présidence. Il demande si les commissions pédagogiques qui acceptent des étudiants dans leur formation obtiendront une réponse favorable de la part de la Présidence.

La Vice-présidente assure qu'elles recevront une réponse.

M. PIRON remarque que celle-ci pourrait être négative, allant ainsi à l'encontre de l'avis des commissions.

La Vice-présidente indique ne pas pouvoir répondre sans connaître les situations particulières.

M. BEN HAMOUDA relève que l'établissement a insisté l'année dernière sur le fait que les commissions pédagogiques étaient souveraines en matière d'inscription. Il demande si la Présidence respectera le choix des commissions ayant accepté d'inscrire certains étudiants, et si elle formalisera lesdites inscriptions.

La Vice-présidente répond que les demandes seront instruites.

M. REGOURD remarque que les commissions n'ont pas vocation à être saisies directement par un syndicat étudiant, et que la procédure définit un circuit à suivre dans le traitement des dossiers.

La Vice-présidente confirme ne pas pouvoir donner une réponse générale sans connaître le circuit emprunté par les demandes.

M. PIRON prend acte de ce choix. Il entre selon lui en contradiction avec le respect des avis issus des commissions que l'établissement mettait en avant l'année dernière. Il constate que les dossiers qui devaient

être transmis à travers la plateforme Saisine⁶⁵ l'ont été par les élus UNEF, et que les commissions pédagogiques ont accepté certaines inscriptions.

La Vice-présidente rappelle que la procédure définit comment et par qui les dossiers sont transmis aux commissions. Elle répète ne pas pouvoir apporter de réponses générales à des cas particuliers.

b) Attitude envers l'UNEF

M. PIRON indique que le mouvement social en cours face à la réforme des retraites est appelé à s'étendre aux universités, et que les étudiants ont besoin de se réunir de manière régulière pour organiser leur mobilisation. Dans ce contexte, les élus UNEF ont fait part des difficultés liées au délai de réservation des salles (15 jours). Ils demandent un espace dédié permettant des réunions quotidiennes.

M. PIRON explique par ailleurs que la semaine dernière, les étudiants s'étaient donné rendez-vous devant l'amphithéâtre C1⁶⁶ pour ensuite se rendre à l'assemblée générale organisée au sein du bâtiment Maier. Selon lui, plusieurs militants de l'UNEF ont été empêchés d'accéder au lieu de rendez-vous, alors même qu'ils ne sont pas concernés par l'arrêté d'interdiction.

Les élus UNEF attirent l'attention des membres la CFVU sur l'importance de respecter le droit de réunion et la liberté de circulation sur le campus au regard du mouvement social en cours.

M. PIRON constate que l'assemblée générale a pu avoir lieu, qu'une salle a été attribuée en vue de la prochaine, mais estime que les restrictions d'accès à la barre des sciences humaines visent spécifiquement des militants de l'UNEF qui ne sont pas sous le coup d'un arrêté d'interdiction.

La Vice-présidente relève que des demandes de réservation de salles ont bien été satisfaites. Elle souligne que la CFVU n'est pas compétente pour attribuer des salles. Concernant un lieu de réunion quotidienne, même si cette demande semble difficile à satisfaire au vu de la tension sur les locaux au sein de l'établissement, elle pourra toutefois être présentée suivant la procédure habituelle..

En ce qui concerne l'accès au bâtiment C, la Vice-présidente constate que la réunion était prévue ailleurs, et assure que la remarque des élus UNEF a été entendue.

M. PIRON précise que les militants UNEF ont voulu entrer dans le bâtiment C pour y récupérer les étudiants qui pensaient que l'assemblée générale s'y tenait, et pour intervenir dans les cours comme cela se fait habituellement les jours de grève.

M. PIRON est conscient des difficultés relatives aux salles, et espère que le délai de 15 jours continuera à ne pas s'appliquer dans le cadre de la mobilisation en cours. Il signale que vendredi, aucune salle n'a été obtenue pour organiser la réunion du comité de mobilisation. Il se réjouit que la remarque faite au sujet de l'accès aux bâtiments soit entendue.

c) Situation de l'UFR DSP

Mme HARO rappelle que la Présidence a créé un groupe de travail et demandé un rapport au Ministère sur la situation de l'UFR DSP suite à l'annulation d'une semaine de cours en septembre 2022 par manque :

- D'enseignants ;
- De salles ;
- Et de personnels administratifs.

Mme HARO indique que ce rapport devait être rendu le 12 décembre 2022. Les élus UNEF ont été informés lors du dernier conseil d'UFR qu'il n'a été transmis ni au groupe de travail ni à la direction de l'UFR. Ils demandent à y avoir accès.

⁶⁵ La plateforme de saisine permet à tous les usagers de l'Université Paris Nanterre de se mettre en relation avec les services de l'université pour prendre rendez-vous pour finaliser son inscription administrative, remplir des formulaires de demandes, saisir une demande de maintien dans la formation, saisir un recours gracieux en cas de décision défavorable à une candidature.

⁶⁶ Bâtiment Zazzo

Mme HARO souligne que l'année dernière, les notes n'ont pas pu être communiquées aux étudiants avant les rattrapages, que cela peut se reproduire cette année, et qu'il a été proposé au personnel, selon ses sources, de travailler bénévolement le samedi, le cas échéant.

La Vice-présidente note que l'UFR DSP est de première importance pour l'établissement en raison du nombre de ses étudiants, de sa visibilité, et de la qualité de ses formations. Elle ajoute que le rapport de l'Inspection générale a été reçu postérieurement au 12 décembre 2022, et qu'il appartient au Président de l'établissement de décider de sa diffusion.

La Vice-présidente assure qu'il a été communiqué à la direction de l'UFR, que des discussions sont en cours quant aux suites à y donner, et que les préconisations qu'il renferme seront sans doute abordées en conseil d'UFR. Le groupe de travail est maintenant actif. Parallèlement, l'UFR DSP continue à être soutenu par l'établissement pour que son organisation soit revue, et que les situations précédemment évoquées ne se reproduisent pas..

M. DELPRAT considère que dans cette optique, il est nécessaire et légitime que les élus étudiants aient accès au rapport.

Mme HARO rappelle que le groupe de travail ne compte pas d'étudiant, et considère donc nécessaire de transmettre le rapport aux élus étudiants. Elle ajoute que lors du dernier conseil d'UFR qui s'est tenu mardi dernier, il n'a pas été question du rapport, elle demande quand celui-ci a été remis par le Ministère, puis transmis à la direction de l'UFR.

La Vice-présidente répond qu'il ne lui appartient pas de fournir ces informations dans la mesure où le rapport est destiné au Président de l'établissement. Elle s'engage à lui transmettre les questions et demandes des élus étudiants.

Mme HARO précise que ces demandes seront formulées par mail.

La Vice-présidente remercie les membres de la CFVU et lève la séance.

La séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire est levée à 17h36.

Le Président de l'Université


Philippe GERVAIS-LAMBONY
